

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 21 octobre 2016

Délibération N° 16SP-2468

Politique

OBJET [Grand EST] - Orientations Budgétaires 2017

Montant 0 €

Fonction
Sous/fonction

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL REGIONAL
D'ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE DECIDE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- de donner acte de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017.

Strasbourg le 21 octobre 2016,
Le président du Conseil Régional

